



The Pan African Airline

POLITIQUE D'AMD DE ASKY

Politique d'ADM de la compagnie aérienne ASKY

Conformément à la résolution IATA 850m, ASKY informe activement les agences de voyage de la politique révisée d'émission des Agent Debit Memo (ADM), qui est entrée en vigueur le **1er Août 2023**.

Tous les segments de vol opérés à partir du 1er août 2023 seront soumis à un audit, conformément aux points énumérés ci-dessous. Les agences de voyage sont responsables de tous les segments de vol ajoutés à leur PNR, que ce soit par elles-mêmes ou par toute autre entité, y compris la compagnie aérienne ASKY en cas de changement de programme de vol. Les agences de voyage ont l'obligation de faire le suivi quotidien de leurs dossiers actifs et de supprimer les segments de vol susceptibles de générer des coûts inutiles liés au système global de distribution (GDS).

1. **Abus de réservation** : Afin de garantir l'équité dans le processus de réservation, ASKY interdit strictement certaines pratiques de réservation. En cas de détection de pratiques interdites, incluant les éléments suivants, ASKY se réserve le droit d'imposer des pénalités de **10 euros sous** forme d'ADM et peut restreindre l'accès aux affichages de vols :
 - Création de segments de vol le jour du départ sans les émettre.
 - Création de segments de vol pour des PNR de groupe avec l'identifiant de l'agence.
 - Création de segments de vol sans billet et ne pas les supprimer du PNR au moins 24 heures avant le départ.
 - Création de segments de vol en double dans le même PNR.
 - Protection des segments de vol avec des numéros de billet ou des SSR fictifs.
 - Annulation de billets sans supprimer des segments concernés du PNR au moins 24 heures avant le départ.
2. **Dilution de revenu** : Toute vente ou manipulation de l'inventaire de vols d'ASKY entraînant une dilution des revenus donnera lieu à une refacturation sous forme d'ADM, correspondant au montant de la dilution majoré de 25 pour cent.
3. **Abus d'annulation de billets** : Afin de dissuader les annulations excessives de billets, ASKY appliquera un ADM de 1,5 euro pour chaque billet annulé au-delà du seuil toléré. Les agences de voyage sont encouragées à maintenir le nombre de billets annulés en dessous de 15% du total des billets émis.

Période d'émission des ADM : Les ADMs seront générés via le BSP (Billing and Settlement Plan) dès la détection d'irrégularités. L'émission sera applicable à la fin de la période de facturation en cours.

Pour **les agences de voyage non-IATA**, les ADMs seront transmis par e-mail et l'accès à l'inventaire des vols d'ASKY sera accordé une fois le montant dû réglé dans l'un des bureaux d'ASKY ou sur leur compte bancaire désigné.

Période de règlement des litiges : Conformément à la résolution IATA 850m, ASKY enverra les ADMs via BSPlink sans imposer de conséquences financières pendant les 15 premiers jours. Après cette période, si aucune réponse n'est reçue, l'ADM sera automatiquement débité via le BSP. ASKY répondra aux ADM contestés dans un délai de 60 jours, en fournissant une explication claire de l'acceptation ou du rejet du litige.

Coordonnées de contact :

L'adresse e-mail à contacter pour toute question ou problème lié aux ADM/ACM est la suivante :

helpdesk@flyasky.com